

Évaluation du sondage mené auprès des organisations d'étudiant-e-s

Conditions-cadres et urgence par rapport à la participation estudiantine au sein des Hautes Écoles spécialisées.

Stephanie Zemp

Berne, novembre 2016

1. Généralités

En été 2016, l'Union des Étudiant-e-s de Suisse (UNES) a envoyé, dans le cadre du projet « participation estudiantine aux Hautes Écoles Spécialisées », un questionnaire à toutes les organisations d'étudiant-e-s de HES. Dans la foulée, un courrier a également été écrit aux associations des écoles de HES, c'est-à-dire là où aucune organisation faitière n'existait, respectivement là où aucune réponse ne nous était parvenue. Le but était de réussir à établir dans quelle mesure les standards de la participation estudiantine aux HES (publiés par l'UNES en automne 2015¹) ont été mis en pratique. En tout, onze organisations d'étudiant-e-s ont rempli le questionnaire. Trois d'entre elles sont des organisations faitières, qui comprennent tous les sites et toutes les filières de leur HES sans exception aucune. Une couvre une seule filière d'études, le reste représente en partie toutes les filières d'études d'un campus, respectivement une partie des filières d'études décentralisées de leur HES. Lorsqu'il est question dans la suite d'organisations d'étudiant-e-s (interrogées), il est question de celles qui ont rempli et renvoyé le questionnaire.

Le formulaire était divisé en plusieurs domaines. Il y avait des questions sur la structure de l'organisation, sur le financement, sur le dédommagement et la reconnaissance, sur les possibilités concrètes de participation, sur l'urgence ainsi que sur le soutien de la part de l'UNES. De plus, l'UNES a rencontré chacune des organisations d'étudiant-e-s. Le contenu des discussions mené à cette occasion est mentionné dans cette évaluation.

2. Structure de l'organisation

Toutes les organisations d'étudiant-e-s qui ont rempli le questionnaire sont organisées en associations. En tant qu'organe exécutif, elles ont toutes un comité de plusieurs personnes – et celles qui couvrent toutes les filières de leur HES disposent en outre d'un secrétariat, respectivement d'un bureau. Toutes les organisations d'étudiant-e-s ont divisé le travail de comité en dicastères thématiques. Sept organisations d'étudiant-e-s fonctionnent lors de l'attribution des postes au comité exécutif selon le principe : qui se présente pour un poste, a des chances d'être élu². Les autres connaissent une clé de répartition déterminée, qui couvre (proportionnellement) les différentes filières d'études. Pratiquement aucune des organisations d'étudiant-e-s interrogées n'a d'organe judiciaire, une seule déclare avoir une commission de contrôle, une autre nomme le service juridique de l'école comme organe judiciaire. Les réponses font en partie ressortir le fait qu'il n'est pas toujours clair pour les membres de comité, respectivement les personnes qui ont rempli le formulaire, quel organe représente quel pouvoir.

Le législatif est organisé différemment : deux organisations faitières disposent d'une petite et d'une grande chambre. Cinq organisations ont un conseil des étudiant-e-s ou une assemblée des délégué-e-s se composant de délégué-e-s de chacune des filières, respectivement des associations d'écoles de HES (en cas d'organisations faitières) ; dans l'une d'elle, le conseil des étudiant-e-s n'existe toutefois, selon les déclarations d'une représentante, que sur le papier. Dans quatre organisations d'étudiant-e-s, l'assemblée générale fait office de législatif. Beaucoup constatent néanmoins que seules peu de personnes participent à ces assemblées.

¹ http://www.vss-unes.ch/wp-content/uploads/2014/12/RZ_FH_Publikation_Web.pdf

² Les organisations d'étudiant-e-s doivent également en partie chercher activement des personnes, mais la représentation la plus large possible des filières d'études ne peut pas être un critère auquel on attache trop d'importance.

Toutes les organisations d'étudiant-e-s ont des statuts, ce qui est une exigence légale pour les associations (art. 60 CC). Les organisations d'étudiant-e-s ont rarement d'autres règlements : cinq d'entre elles disposent d'un règlement général, respectivement un règlement d'organisation. Les plus grandes organisations faitières distribuent également des directives aux associations d'écoles de HES (associations de facultés) et disposent d'un règlement d'élection et d'autres règlements.

3. Affiliation

Dans dix des onze organisations d'étudiant-e-s, les étudiant-e-s deviennent automatiquement membres lors de leur immatriculation, la cotisation étant perçue en même temps que les taxes d'études. Selon les dires des représentant-e-s, peu d'étudiant-e-s quittent l'association. L'éventail du montant des cotisations est relativement large, pour la majeure partie des organisations d'étudiant-e-s, cela ne varie que très peu. Dans six cas, la cotisation des membres est fixée par semestre à un montant entre 10 et 15 CHF. Une organisation d'étudiant-e-s exige seulement 3 CHF, respectivement 7 CHF, par semestre, une autre a récemment augmenté la cotisation semestrielle de 12.20 CHF à 40 CHF, parce qu'elle avait des difficultés financières. Une organisation faitière ne perçoit pas elle-même les cotisations des membres, celles-ci sont prélevées par les associations d'écoles de HES. Dans une organisation, les étudiant-e-s paient un montant unique indépendant des taxes d'étudiant-e-s et sont membres de l'association pendant toute la durée de leurs études. Selon les dires des membres du comité, près de la moitié des étudiant-e-s adhèrent à l'organisation des étudiant-e-s.

A l'exception de deux organisations d'étudiant-e-s, tous les participants disposent d'une liste de leurs membres. Dans quatre cas, celle-ci est mise à disposition par l'école, dans deux cas, l'organisation des étudiant-e-s dispose d'un accès en tout temps à la base de données de la haute école. Dans deux écoles, la direction de la HES refuse la transmission des adresses pour des motifs de protection des données. Dans une école, les organisations d'étudiant-e-s concernées ont établi leur propre base de données.

4. Financement

Comme mentionné ci-dessus, toutes les organisations interrogées, à l'exception d'une organisation d'étudiant-e-s, disposent de revenus provenant des cotisations des membres. Celles-ci leur sont versées à chaque fois directement et gratuitement par la HES, à l'exception d'une organisation d'étudiant-e-s, qui prélève une fois ses cotisations directement auprès des étudiant-e-s. Dans deux cas, la souveraineté financière n'appartient pas à l'organisation des étudiant-e-s, mais à la HES. L'une de ces associations est l'organisation faitière des organisations d'étudiant-e-s, laquelle ne dispose pas des propres cotisations de ses membres, mais reçoit de l'école des montants liés à des projets et aux remboursements de ses dépenses.

Six participantes peuvent en outre compter sur des revenus provenant d'événements, quelques-unes travaillent également avec des demandes de sponsoring pour des projets concrets. Les organisations d'étudiant-e-s peuvent sporadiquement demander à leur HES des garanties de déficits, un soutien pour la mise en oeuvre de projets plus grands ou l'école prend en charge les coûts des locaux de l'organisation d'étudiant-e-s ou d'autres frais liés à l'infrastructure.

5. Dédommagement

Dans sept organisations d'étudiant-e-s, les membres du comité sont rétribués pour leur travail, mais la hauteur de cette indemnisation varie considérablement. Elle va d'un dédommagement symbolique par semestre (moins de cent francs) à une rémunération forfaitaire mensuelle jusqu'à 30 francs par heure. Deux organisations d'étudiant-e-s renoncent consciemment à un dédommagement financier au comité. Une autre voit ses dépenses être remboursées par l'école (voir ci-dessus).

6. Reconnaissance

Dans six organisations d'étudiant-e-s, soit les membres du comité reçoivent à la fin de leurs activités déjà un certificat de travail soit cela sera le cas dans le futur. Dans deux organisations d'étudiant-e-s, il y a aura, en outre, une entrée dans le supplément au diplôme, respectivement, cela est prévu. Dans une organisation, on reçoit, après une année et demie de travail au comité, trois crédits ECTS, dans une autre de la même HES, trois crédits ECTS sont attribués après 3 ans. Deux organisations d'étudiant-e-s déclarent recevoir pour leur engagement des crédits ECTS spéciaux mais non pertinents pour leur formation. Deux autres, parmi lesquelles une grande organisation faïtière, ne reçoivent pas une telle forme de reconnaissance.

Dans le domaine infrastructurel, la mise à disposition de locaux au sens large peut être considérée comme une forme de reconnaissance. Sept organisations d'étudiant-e-s estiment que leur équipement à ce sujet est suffisant, trois le trouvent trop restreint. Quelques organisations soulignent qu'elles ont dû se battre longtemps pour des locaux adéquats. Une organisation d'étudiant-e-s n'a pas besoin d'un local propre.

7. Possibilités de participation

Toutes les organisations d'étudiant-e-s déclarent être complètement ou au moins en partie l'interlocutrice primaire pour la direction de la HES. Une a dû se battre longtemps pour cela et la question de savoir dans quelle direction les nouveaux événements vont se développer est encore ouverte.

Concernant les sièges dans les organes, il apparaît en filigrane que la forme institutionnalisée de la participation estudiantine a encore un grand potentiel de développement. Dans trois organisations faïtières, les étudiant-e-s disposent de sièges au sein du conseil de la HES (niveau commun à toute l'école), mais une seule d'entre elles seulement possède un droit de vote entier. Les deux autres doivent se contenter de voix consultatives. Quelques organisations d'étudiant-e-s interrogées ne savent rien d'un conseil de la HES et ne profitent ainsi pas non plus de leur possibilité de participation. Les représentant-e-s des autres organisations d'étudiant-e-s ont également des sièges dans les conférences de département (au niveau des départements), ne disposant toutefois pas en leur sein de droit de vote.

Les plus grandes organisations d'étudiant-e-s ont également des sièges avec droit de vote entier au sein de l'assemblée de la haute école. Deux des plus petites organisations d'étudiant-e-s ne savent pas de quel type de droit de vote ils possèdent dans ce type d'organes. Dans les commissions de sélection/nomination, trois organisations d'étudiant-e-s au moins ont des sièges. Il faut partir du principe que c'est également le cas dans d'autres organisations d'étudiant-e-s, mais que cela se passe dans un autre organe (par exemple une délégation de

l'assemblée de la haute école). En outre, les organisations d'étudiant-e-s déclarent avoir des sièges dans des commissions thématiques (par exemple la commission enseignement, la commission de la cafétéria, la commission de la bibliothèque, etc.). Il est ressorti clairement des discussions qu'en pratique toutes les possibilités de participants existantes ne sont pas exploitées – que cela soit par ignorance, ou en raison d'un manque de ressources personnelles ou temporelles.

A la question de savoir s'il y avait un organe dans lequel ils souhaiteraient avoir des sièges qu'ils n'avaient pas (encore), sept organisations d'étudiant-e-s ont répondu par la négative. Deux organisations d'étudiant-e-s souhaitent un siège aux séances de la direction de la HES, une dans l'organe d'enseignement. Une organisation d'étudiant-e-s répond qu'elle souhaite un rattachement en tant qu'organe à la structure de la HES, une autre aspire fondamentalement à être plus impliquée en cas de grandes décisions, par exemple lors de la recherche et de l'agencement de nouveaux campus.

De plus, les organisations d'étudiant-e-s ont toutes encore d'autres canaux formels et informels de participation. Au moins une fois par semestre, les organisations interrogées peuvent échanger avec le rectorat dans des séances spécialement convoquées à cette fin. Cela se produit en cas de besoin ou plus souvent, au moins avec la direction de la filière, respectivement la direction du département. A cela s'ajoutent les rencontres et les discussions informelles, qui sont généralement possibles en tout temps (de manière spontanée). Quatre organisations d'étudiant-e-s considèrent le flux d'informations entre la direction et les étudiant-e-s comme complètement suffisant, trois avec des restrictions : ils y voient un potentiel d'amélioration, trouvent l'échange fondamentalement bon – l'une d'elles depuis peu. Quatre organisations d'étudiant-e-s de deux écoles différentes considèrent le flux d'informations comme insatisfaisant. Ils sont souvent mis devant le fait accompli. Il est également déploré le fait que l'avis des étudiant-e-s ne serait pas toujours pris au sérieux.

Quatre organisations d'étudiant-e-s estiment que leurs possibilités de participation sont en général très bonnes, trois les estiment suffisantes et quatre autres perfectibles. Cette impression est marquée par la conscience du rôle de chaque organisation d'étudiant-e-s : quelques-unes se disent satisfaites avec les mêmes possibilités de participation que d'autres classent comme peu appropriées.

Il nous reste enfin à mettre en exergue que c'est justement dans les écoles qui n'ont pas renvoyé de questionnaire qu'un potentiel d'amélioration de la participation estudiantine existerait. La situation de la participation dans les HES au niveau national est en conséquence tendanciellement plus mauvaise que celle représentée dans cette évaluation.

8. Services / Activités

Les activités et les services des organisations d'étudiant-e-s interrogées se ressemblent fortement. A côté de la prise en charge des droits de participation institutionnels mentionnés ci-dessous, toutes les organisations d'étudiant-e-s organisent des événements pour les étudiant-e-s. Cela comprend non seulement des présentations ou stands lors de la journée de rentrée, mais aussi souvent des événements culturels comme des concerts, des fêtes, etc. Elles se considèrent également toutes comme un lieu d'accueil pour les demandes et les problèmes estudiantins. A l'exception d'une organisation d'étudiant-e-s, toutes déclarent qu'elles mettent à disposition des informations sur la vie estudiantine. Six des onze organisations interrogées

offrent en outre des avantages sur des produits et services. Cela peut être des réductions sur les billets d'entrée au théâtre ou par exemple des rabais sur des équipements estudiantins.

9. Communication

Toutes les organisations d'étudiant-e-s sauf une exploitent leur propre site Internet. Dans sept cas, un lien est disponible depuis le site Internet officiel de la HES, toutefois parfois à un emplacement difficile à trouver. Six envoient régulièrement une newsletter par e-mail. Beaucoup sont cependant de l'avis que les étudiant-e-s sont inondé-e-s par les e-mails de ce type et que ce canal a peu d'effet. Toutes les organisations d'étudiant-e-s disposent d'un compte Facebook – son activité varie néanmoins considérablement.

Deux organisations d'étudiant-e-s publient leur propre magazine (dans un cas, il va bientôt s'arrêter). Les tableaux aide-mémoire sont également un moyen de communication important de quelques organisations d'étudiant-e-s.

10. Urgence

La majorité des organisations d'étudiant-e-s interrogées voit une urgence dans certains domaines. Près de la moitié voit un potentiel d'amélioration dans le domaine administration/organisation, en particulier dans la révision des statuts. Dans le domaine de la participation, pour les deux tiers des interrogé-e-s, il y aurait urgence. Celle-ci se réfère d'une part aux ressources personnelles du côté des étudiant-e-s et d'autre part aux possibilités structurelles existantes. Quelques organisations d'étudiant-e-s doivent venir à bout de défis concrets, par exemple dans le domaine de la communication (difficulté à atteindre les étudiant-e-s) ou dans le domaine du financement (le virement automatique via les taxes d'études est remis en question par la HES ou n'est pas encore fait, manque de moyens financiers, etc.).

11. Connaissances des brochures

Les brochures de l'UNES : « Standards de la participation estudiantine dans les HES » ont été envoyés à l'été 2015 à toutes les organisations d'étudiant-e-s et aux directions des HES. Trois des onze organisations d'étudiant-e-s ont déclaré avoir regardé les standards et les avoir étudiés, une autre organisation d'étudiant-e-s a même essayé de les mettre en œuvre. Cinq organisations n'avaient encore jamais entendu parlé des brochures, ce qui peut entre autres s'expliquer par le haut taux de fluctuation au sein des organisations d'étudiant-e-s. Dans deux de ces organisations, au moins une partie des membres du comité en a entendu parler, mais n'avait au moment du sondage pas encore jeté un œil aux brochures.

12. Soutien de l'UNES

La question a été posée aux organisations d'étudiant-e-s de savoir quels services et quelles offres de soutien de l'UNES elles souhaitaient. Huit d'entre elles ont exprimé un besoin d'échange d'informations et la mise à disposition d'informations. Deux organisations d'étudiant-e-s aimeraient pouvoir faire appel à un conseil juridique professionnel. En outre, quelques organisations souhaitent un soutien ponctuel lors d'un remaniement de leurs statuts ou de l'aide dans les négociations avec les directions des HES, afin de pouvoir exiger des droits de participation estudiantins.

13. Faits

Le sondage mené auprès des organisations d'étudiant-e-s montre que la participation des étudiant-e-s aux HES sur certains sites fonctionne déjà assez bien – surtout compte tenu du fait que les HES et leur organisation d'étudiant-e-s sont encore jeunes. Dans d'autres campus, elle doit revanche encore être renforcée. Pour les organisations d'étudiant-e-s qui n'ont pas rempli le formulaire, cela est d'autant plus vrai.

Sur la base des retours et discussions, l'UNES voit une urgence dans les domaines prioritaires suivants :

- Soutien à la mise en place et au développement d'associations, par exemple lors de la création des statuts et règlements complets, lesquels règlent également la procédure d'élection, la mise en place du pouvoir judiciaire, la mise à disposition des « Best Practices ».
- Faire davantage connaître les standards de participation et surveiller leur mise en oeuvre. En particulier en lien avec le droit (prévu légalement) de participation dans les organes pertinents, il y a un potentiel d'amélioration. Il manque en partie du côté des étudiant-e-s les connaissances et la volonté, mais cela est également le cas chez les personnes dirigeantes.
- Organisation de rencontres entre les différentes organisations d'étudiant-e-s pour permettre le réseautage, l'échange d'expériences et le développement d'idées communes afin d'améliorer la participation estudiantine dans les HES.
- Unir ponctuellement les forces, notamment quand quelque chose coince quelque part (actuellement par exemple le thème de la protection des données versus la mise à disposition des adresses, l'affiliation automatique, etc.).
- Développer des stratégies afin d'encourager la reconnaissance au niveau financier et institutionnel et de trouver comment les ressources personnelles et temporelles peuvent être augmentées, éventuellement en prenant en compte les travaux de recherches estudiantins.